

ffgolf<sup>®</sup>  2



**CHAMPIONNAT  
DE FRANCE  
DES JEUNES** 

Du 21 au 26 juillet 2024

# Sommaire

- Règlement du Championnat de France des Jeunes 2024 [Pages 3-5](#)
- Quotas du CFJ 2024 [Page 6](#)
- Planning du Championnat [Page 7](#)
- Palmarès du Championnat [Page 8](#)
- Renseignements sur le Golf de Bondues, [Page 9](#)
- Informations pratiques sur les hôtels partenaires
- Restauration pendant le championnat
- Staff ffgolf présent sur l'épreuve [Page 9](#)
- Informations générales [Pages 10-13](#)
- Inscription au Championnat de France [Page 14](#)
- Fiche d'urgence médicale [Page 15](#)
- Contrôle antidopage : Prélèvement sanguin [Pages 16-17](#)

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES U12 – BENJAMINS

## *Trophée Catherine LACOSTE (U12 Filles)* *Trophée Crocodile (U12 Garçons)*

### RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs amateurs de nationalité française qualifiés par leur ligue / interregion ou par le Mérite National Jeunes.

### Catégories d'âge :

U12 :	nés en 2012 ou après
-------	----------------------

BENJAMINS : 13 et 14 ans	nés en 2010 et 2011
--------------------------	---------------------

### Distances de jeu :

U12 : distances de jeu Benjamins.

Benjamins : distances de jeu Minimes.

Le quota de places attribué à chaque ligue est indiqué dans le tableau ci-après.

### Hors quotas :

1. Sont qualifiés par le Mérite National Jeunes du mois de juin :
  - a. U12 Filles : les 10 meilleures,
  - b. U12 Garçons : les 20 meilleurs,
  - c. Benjamins : les 30 meilleures,
  - d. Benjamins : les 40 meilleurs.
2. Les vainqueurs de l'année précédente n'ayant pas changé de catégorie d'âge.
3. 12 wild cards DTN

## DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### Épreuve "non-fumeur" :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (5)

### Chariot électrique :

L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

### Cadets :

Les cadets ne sont pas autorisés.

### Appareils de mesure de distance :

L'utilisation d'appareils de mesure de distance n'est pas autorisée.

**Marquage du terrain :** Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m. Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

### **Accompagnateurs :**

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc. devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du Club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

### **Moyens de déplacements :**

Dès la journée de reconnaissance officielle, les vélos, les voiturettes ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.2-2 (4)

## **FORME DE JEU**

### **① Phase de qualification :** 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

En cas d'égalité pour la 1<sup>re</sup> ou la 32<sup>e</sup> place qualificative, un play off trou par trou sera organisé.

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

### **② Phase finale U12 garçons et filles :**

Match play / 18 trous

3<sup>e</sup> jour : 1/16<sup>e</sup> de finale

4<sup>e</sup> jour : 1/8<sup>e</sup> de finale

5<sup>e</sup> jour : ¼ de finale

6<sup>e</sup> jour - matin : ½ finale

6<sup>e</sup> jour - après-midi : finale et match pour la 3<sup>e</sup> place

### **③ Phase finale Benjamins et Benjamins :**

Match play / 18 trous

3<sup>e</sup> jour : 1/16<sup>e</sup>

4<sup>e</sup> jour - matin : 1/8<sup>e</sup>

4<sup>e</sup> jour - après-midi : ¼ de finale

5<sup>e</sup> jour - matin : ½ finale + matchs de classement de 5<sup>e</sup> place à 8<sup>e</sup> place

5<sup>e</sup> jour - après-midi : finale + match pour la 3<sup>e</sup> place + matchs de classement de 5<sup>e</sup> place à 8<sup>e</sup> place

## **ENGAGEMENT**

**Important :** Les Ligues devront impérativement communiquer la liste des qualifiés avec numéros de licence avant le 18 juin 2024.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 € et devront être réglés par chaque joueur sur le site de la ffgolf.

## **ENREGISTREMENT**

Chaque joueur devra s'enregistrer en ligne ou du bureau du tournoi au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

## **PRIX**

Souvenirs offerts par la ffgolf dans chaque catégorie au vainqueur, au finaliste et au troisième, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification. Les **Trophées suivants seront confiés aux vainqueurs pendant la remise des prix**

**Trophée Catherine LACOSTE :**

**Championne de France U12 Filles**

**Trophée Crocodile :**

**Champion de France U12 Garçons**

## Match play – Points rapportés au Mérite National Amateur

Points match play U12 Filles et Garçons	
Place	Points MA
1	25
2	21
3	18
4	16
¼ de finaliste	14
1/8 <sup>e</sup> de finalise	7
1/16 <sup>e</sup> de finaliste	1

Points MP Benjamins	
Place	Points MA
1	40
2	32
3	26
4	22
5	20
6	18
7	16
8	14
1/8 <sup>e</sup> de finaliste	9
1/16 <sup>e</sup> de finaliste	2

Points MP Benjamines	
Place	Points MA
1	120
2	100
3	80
4	70
5	60
6	55
7	50
8	45
1/8 <sup>e</sup> de finaliste	32
1/16 <sup>e</sup> de finaliste	10



## PLANNING DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2024

<b>Bondues</b> <i>Trent Jones</i>		21 juillet	22 juillet	23 juillet	24 juillet	25 juillet	26 juillet
		<b>Dimanche</b>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
BENJAMINES	Matin	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/16 finale	1/8 finale	1/2 finales & Matches de classement 5 à 8
	Après-midi	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/16 finale	1/4 finale	Finale & Matches de classement 3 à 8
BENJAMINS	Matin	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/16 finale	1/8 finale	1/2 finales & Matches de classement 5 à 8
	Après-midi	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/16 finale	1/4 finale	Finale & Match de classement 3 à 8

<b>Bondues</b> <i>Hawtree</i>		20 juillet	21 juillet	22 juillet	23 juillet	24 juillet	25 juillet	26 juillet
		<b>Samedi</b>	<b>Dimanche</b>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
U12 FILLES	Matin	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/16 finale	1/8 finale	¼ finale	1/2 finales
	Après-midi	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/16 finale	1/8 finale	¼ finale	Finale & Match 3e place
U12 GARCONS	Matin	Entraînement	Qualification T1	Qualification T2	1/16 finale	1/8 finale	¼ finale	1/2 finales
	Après-midi	Entraînement	Qualification T1	Qualifications T2	1/16 finale	1/8 finale	¼ finale	Finale & Match 3e place

## Palmarès Vainqueurs du Championnat de France des Jeunes 2007-2023

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>U12 FILLES</b>	<b>Perrine DELACOUR</b> (Ailette)	<b>Océane PELLOILE</b> (Sully/Loire)	<b>Léna GAUTIER</b> (Paris Country Club)	<b>Lauralie MIGNEAUX</b> (Salies de Bearn)	<b>Mathilda CAPPELIEZ</b> (Esery)	<b>Yoo-Jin HU</b> (Volcans)	<b>Elisabeth CODET</b> (Rouen Mt St Aignan)	<b>Emma BOEHLI</b> (Bouleaux)	<b>Elsa ETTORI-DOUARD</b> (Ligue de Paris)
<b>U12 GARCONS</b>	<b>Stéphane LEROUX</b> (Amiens)	<b>Kenny SUBREGIS</b> (Moliets)	<b>Pierre MAZIER</b> (Valescure)	<b>Jeong Weon KO</b> (Bussy)	<b>Edgar CATHERINE</b> (Set Golf)	<b>Antoine AUBOIN</b> (Chiberta)	<b>Hermes FERCHAUD</b> (Bordeaux-Lac)	<b>Clément GUICHARD</b> (Dieppe)	<b>Lancelot SALISBURY</b> (Bondues)
<b>BENJAMINES</b>	<b>Emilie ALONSO</b> (Valescure)	<b>Emilie ALONSO</b> (Valescure)	<b>Louise LABAIGT</b> (Brive)	<b>Claudia CHEMIN</b> (Bussy)	<b>Léna GAUTIER</b> (Paris Country Club)	<b>Aurélia HAMM</b> (Valescure)	<b>Eva GILLY</b> (Paris Country Club)	<b>Sophie BAILLEUL</b> (Bondues)	<b>Mathilde CLAISSE</b> (RCF La Boulie)
<b>BENJAMINS</b>	<b>Louis COHEN-BOYER</b> (Paris Country Club)	<b>Stanislas GAUTIER</b> (RCF La Boulie)	<b>Léo LESPINASSE</b> (Biarritz)	<b>Joseph HASSLER</b> (Lys Chantilly)	<b>Pierre MAZIER</b> (Valescure)	<b>Victor VEYRET</b> (Chantilly)	<b>Edgar CATHERINE</b> (Set Golf)	<b>Adonis ASIKIAN</b> (Cannes-Mougins)	<b>Léo PACCIONI</b> (RCF La Boulie)
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>U12 FILLES</b>	<b>Lucie MALCHIRAND</b> (Dolce Frégate)	<b>Laura DELAUBERT</b> (Louigny)	<b>Constance FOUILLET</b> (Freslonnière)	<b>Constance FOUILLET</b> (Freslonnière)	<b>Alice KONG</b> (Le Golf National)	<b>Alice KONG</b> (Le Golf National)	<b>Lana GUYOT</b> (Maison Blanche)	<b>Lana GUYOT</b> (Maison Blanche)	<b>Anouchka DJUMIC</b> (Saint-Germain)
<b>U12 GARCONS</b>	<b>Alaric MERCIE DE SOULTRAIT</b> (Chantaco)	<b>Aurèle MONTALETANG GALIBERT</b> (Angouleme Hirondelle)	<b>Noa AUCH ROY</b> (Mionnay)	<b>Joseph LINEL</b> (Biarritz Le Phare)	<b>Arthur CARLIER</b> (Ailette)	<b>Hugo LE GOFF</b> (Paris Country Club)	<b>Martin RIZZON</b> (Golf Académie 57)	<b>Tao Pemerika</b> (Cornouaille)	<b>Ethan LESTIENNE THIEULLIN</b> (Le Havre)
<b>BENJAMINES</b>	<b>Emma BOEHLI</b> (Bouleaux)	<b>Rose LE TENDRE</b> (Paris Country Club)	<b>Lilas PINTHIER</b> (Paris Country Club)	<b>Inès ARCHER</b> (Cissé-Blossac)	<b>Maylis LAMOURE</b> (La Salette)	<b>Constance FOUILLET</b> (Freslonniere)	<b>Zoé RUBICHON</b> (Volcans)	<b>Lily Reitter</b> (Toulouse)	<b>Céleste DARLOY</b> (Brigode)
<b>BENJAMINS</b>	<b>Hugo ARCHER</b> (Cap Malo)	<b>Jean BEKIRIAN</b> (Manville)	<b>Théo BOULET</b> (Bussy)	<b>Alaric MERCIE DE SOULTRAIT</b> (Biarritz le Phare)	<b>Faustin LABADIE - DESTENAVES</b> (Biarritz le Phare)	<b>Joseph LINEL</b> (Biarritz)	<b>Raphaël JUSSEAUME</b> (Touraine)	<b>Théophile Archer</b> (Les Ormes)	<b>Paul MARTIN</b> (Paris Country Club)

## RENSEIGNEMENTS SUR LE GOLF DE BONDUES : COORDONNEES & ACCES / RESTAURATION / HEBERGEMENT

Ces informations sont consultables sur le Guide édité par le golf, qui accompagne cette brochure.

### LE STAFF FFGOLF

***☎ Bureau du Tournoi***

**06 29 27 52 72**

***Chef Arbitre Trent Jones***

**Anne RIDOUX**

***Arbitres Trent Jones***

Bruno BLANCKAERT

Pierre COURTOIS

***Chef Arbitre Hawtree***

**Catherine CHAVEROCHE**

***Arbitres Hawtree***

Nouhad LABBAN

Lucie BONNEVAL

***Administrateurs du Tournoi***

Julien BROCAS

Agnès SALLANDROUZE

Arnaud BONARDI

Pierre-Olivier SICOT

***Equipe Media ffgolf***

Arnaud BLANC

Antoine COURTOT

Lucas HELIN

Alexandre MAZAS

Olivier PIGOT

Rémi RIVIERE

## INFORMATIONS GENERALES

### Bureau du tournoi

☎ 06 29 27 52 72 Ouvert une heure avant le 1<sup>er</sup> départ et situé dans le club house.

### Casquettes

Chaque joueur est prié d'ôter sa casquette au recording, au club-house ou dans les différents restaurants.

### Catégorie U12

Compte tenu de la classe d'âge précoce, les joueurs qualifiés pour les demi-finales **devront se présenter obligatoirement** au médecin fédéral sur l'espace santé avec leur carnet de santé, la veille du dernier jour de compétition.

### Chariots/Practice

Mise à disposition gratuitement de chariots manuels.

Merci de ranger les chariots dès la fin de votre parcours.

**L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.**

Les joueurs pourront utiliser gratuitement le practice ainsi que les aires d'entraînement de chipping / putting. Des QR codes seront remis aux joueurs souhaitant s'entraîner au practice.

### Données personnelles :

En conformité avec leur adhésion à la ffgolf et leur participation aux compétitions, sur le fondement du contrat d'association, les données personnelles recueillies des licenciés font l'objet d'un traitement informatisé et sont destinées, selon les traitements, aux personnels habilités de la ffgolf, aux organes déconcentrés, aux Clubs de golfs membres, prestataires, administration (requête, obligation légale) et peuvent être communiquées, avec le consentement des licenciés concernés, aux partenaires fédéraux.

Sans que cette liste ne soit limitative, les finalités de traitement sont les suivantes : gestion et suivi des licenciés, gestion des mandats de prélèvements automatiques, établissement de statistiques, services digitaux, participation à tout type de compétition et, le cas échéant, mise à jour de l'historique sportif (index), traitement et classement des résultats, délivrance des titres sportifs ou non sportifs, opérations de prospection par la ffgolf (promotion de la licence et de la pratique du golf), envoi de newsletters, études (pratique du golf, médicales), enquêtes de satisfaction, informations aux fins de respect des obligations légales et réglementaires de la ffgolf, croisement de fichiers et opérations d'archivage.

L'ensemble des données recueillies, leurs traitements et leurs durées de conservation sont disponibles sur le Site Internet de la ffgolf <https://www.ffgolf.org/donnees-personnelles> ou sur demande à [dpo@ffgolf.org](mailto:dpo@ffgolf.org) et sont acceptés par les licenciés.

### Dotation Titleist

Chaque participant recevra une dotation Titleist et un cadeau de la fédération lors du premier tour de qualification.

La délivrance des dotations Titleist est soumise au renseignement du Questionnaire Titleist :

[Questionnaire équipementier CFJ 2024](#)

### **EXERCICE DU DROIT D'ACCES, MODIFICATION OU SUPPRESSION - FORMALISATION DES REQUETES AUPRES DE LA FFGOLF**

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général de protection des données (RGPD) :

- Toute personne ayant communiqué des données personnelles à la ffgolf peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier, les supprimer, les limiter, selon les situations s'y opposer

en contactant le Délégué à la Protection des Données - [dpo@ffgolf.org](mailto:dpo@ffgolf.org) ou ffgolf – 68, rue Anatole France – 92 309 Levallois-Perret ou par le formulaire de contact figurant sur le Site Internet de la ffgolf ;

- Elles ont également le droit de recevoir les données personnelles les concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible sur ordinateur et le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement. Les licenciés ont la possibilité de consulter les données les concernant sur leur espace personnel figurant sur le Site Internet de la ffgolf et, selon le type de données, les modifier ;
- Leur demande sera traitée sous 30 jours ;
- Si elles estiment, après nous avoir contactés, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

### **Enregistrement (en ligne uniquement)**

**Chaque joueur** est prié de bien vouloir s'enregistrer en ligne **avant 12H la veille du 1<sup>er</sup> tour de qualification** pour confirmer sa participation **sous peine de disqualification**.

### **Espace physio et récupération** (situé dans le club house du golf)

La Commission médicale de la Fédération Française de Golf organise à nouveau un Espace Performance et Récupération lors du Championnat de France des Jeunes aux horaires suivants :

- Samedi 20 juillet : 12h à 19h
- Du dimanche 21 au jeudi 25 : 7h à 19h
- Vendredi 26 juillet : 7h à 12h.

Ce rendez-vous est l'occasion pour le médecin, les kinésithérapeutes et les préparateurs physiques de la Fédération d'aller à la rencontre des joueurs et des joueuses.

Cet espace permettra, aux joueurs, aux joueuses, aux entraîneurs et aux accompagnants de découvrir et d'échanger sur les différents outils liés à la performance : les échauffements, la récupération et la préparation physique.

L'Espace Performance et Récupération met à disposition des joueurs et des joueuses :

- La possibilité de s'échauffer le matin avec les préparateurs physiques ou en autonomie. Ils auront à disposition un espace et le petit matériel nécessaire pour les **réveils musculaires**
- Autour des kinésithérapeutes membres de l'AFKG (L'Association Française des Kinésithérapeutes et ostéopathes du Golf) il sera possible d'avoir **des soins de récupération** (massages, ostéopathie, ...) après les parcours.

Mais l'Espace Performance et Récupération est avant tout un lieu d'échange et de convivialité **ouvert à tous et à toutes, entraîneurs, joueurs/ses et accompagnants** et totalement **GRATUIT**.

### **Heure officielle**

Les pendules présentes au club house, aux départs des trous n°1 et au recording afficheront l'heure officielle et seront votre repère pour les cadences de jeu.

### **Lutte contre le dopage :**

Les Championnats de France Jeunes sont susceptibles de faire l'objet d'un contrôle antidopage. L'ensemble de la réglementation relative à la lutte contre le dopage (liste des produits et des médicaments interdits, procédure de délivrance des AUT, sanctions applicables, autorisation parentale en cas de prélèvement nécessitant une technique invasive (page 23), obligation de localisation le cas échéant) est disponible sur le Site Internet de la Fédération française de golf aux liens suivants :

<https://www.ffgolf.org/golf-amateur/antidopage>  
ou sur simple demande à l'adresse suivante [juridique@ffgolf.org](mailto:juridique@ffgolf.org)

Les joueurs, représentant légaux, staff, accompagnateurs acceptent sans réserve, de respecter la réglementation en vigueur, d'adopter un comportement éthique et sportif en toute circonstance, de soutenir la politique de

prévention de lutte contre le dopage et d'accepter, le cas échéant, les sanctions qui pourraient s'appliquer (annulation des résultats individuels, réaffectation des prix ou gains aux autres sportifs).

### **Photos officielles / Droit à l'image**

Les photos officielles (portrait) seront prises au départ du 1<sup>er</sup> tour de Match Play (pour les 32 qualifiés).

Par ailleurs et pour permettre à la ffgolf de communiquer sur les performances du sportif ou de la sportive et ses activités et, le cas échéant, en tant que sportif/Sportive de Haut Niveau, le sportif ou la sportive et ses représentants légaux autorisent la ffgolf à exploiter les droits d'utilisation de ses « Attributs de la Personnalité », pendant une durée de deux ans, pour le monde entier, exclusivement dans le cadre de la promotion et de la publicité des activités, produits ou services de la ffgolf et toute opération de communication.

Les « Attributs de la Personnalité » désignent :

- L'image sous toutes ses formes ;
- La signature ;
- L'identité (Nom / Prénom) ;
- La voix ;
- Les résultats sportifs.

L'utilisation des Attributs de la Personnalité est autorisée sur tout support, tout format et par tout moyen connu ou à connaître.

Cette autorisation emporte la possibilité pour la ffgolf d'apporter à toute fixation d'un Attribut de la Personnalité et notamment de son image avec toute adjonction, suppression et/ou modification qu'il jugera utile dès lors qu'il n'entraîne aucun préjudice pour le sportif ou la sportive.

L'autorisation d'utilisation des Attributs de la Personnalité est accordée pour une exploitation, dans le cadre de la promotion de la ffgolf, de ses produits et de ses services, à destination de ses clubs et licenciés, partenaires et médias, sur les supports suivants : Presse, affiches, affichettes, cartes postales, télévision, quel que soit son mode de diffusion (par voie hertzienne, par satellite, par Internet, ...) cinéma, radio, Internet, réseaux sociaux, messages, SMS, MMS et/ou vocaux, PLV, support vidéographique et/ou photographique et/ou multimédia (CD, DVD ...).

**En cas de refus, vous pouvez le signaler à [sportif@ffgolf.org](mailto:sportif@ffgolf.org)**

### **Remises des Prix**

- Lundi 22 juillet : les 3 premiers de la qualification du Championnat de France des Jeunes des catégories U12 seront récompensés
- Mardi 23 juillet : les 3 premiers de la qualification du Championnat de France des Jeunes des catégories Benjamins et Benjamines seront récompensés
- Vendredi 26 juillet : les 3 premiers de la phase finale du Championnat de France des Jeunes dans chaque catégorie seront récompensés.

### **Réservation des départs lors des journées d'entraînement :**

Pour toutes les catégories d'âge : A partir du **lundi 1<sup>er</sup> juillet à 8h00**, les ligues pourront réserver des départs pour le samedi 20 juillet (parcours Hawtree) et le dimanche 21 juillet (parcours Trent Jones) directement auprès du Golf de Bondues en fonction du quota de joueurs qualifiés par ligue.

**Les réservations devront s'effectuer uniquement par e-mail à l'adresse [competition@golfdebondues.com](mailto:competition@golfdebondues.com) et ne seront prises en compte qu'après la date et l'heure fixée ci-dessus.**

## **Reconnaitances non officielles :**

### Parcours Trent Jones :

- Semaine et week-end : 40€

### Parcours Hawtree :

- Semaine et week-end : 40€

Les joueurs titulaires du pass go for golf ou titulaire de la licence Or auront un accès gratuit en dehors de la reconnaissance officielle

L'usage de la voiturette n'est pas autorisé pour les reconnaissances.

Pour les réservations individuelles : 03 20 23 13 87

Pour les réservations des ligues : [competition@golfdebondues.com](mailto:competition@golfdebondues.com)

## **Terrain**

Un soin tout particulier au terrain doit être observé :

Replacer ses divots / Réparer ses pitches / Bien ratisser les bunkers.

*Toute infraction constatée pourra entraîner la disqualification du joueur concerné.*

Les caractéristiques des parcours joués vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

Pour rappel, comme indiqué dans le règlement de l'épreuve, chaque catégorie jouera du repère de la catégorie supérieure :

## **Distances de jeu :**

U12 : **distances de jeu Benjamins** : [Lien vers le Guide des Golfs - Bondues](#)

Benjamins : **distances de jeu Minimales** : [Lien vers le Guide des Golfs - Bondues](#)

## INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2024

**Pour rappel** : Les ligues devront impérativement communiquer à la Fédération la liste des joueurs (nom, prénom et numéro de licence) dès la fin des qualifications inter-régionales par e-mail ([inscription@ffgolf.org](mailto:inscription@ffgolf.org) et [julien.brocas@ffgolf.org](mailto:julien.brocas@ffgolf.org)).

**Dès la fin des qualifications inter-régionales**, tous les joueurs qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes devront valider leur inscription auprès de la ffgolf en s'inscrivant en ligne **avant le vendredi 5 juillet pour toutes les catégories**.

Les inscriptions seront possibles à compter du mercredi 12 juin.

Lors de cette inscription, les joueurs règleront leur droit d'engagement et joindront leur fiche d'urgence médicale (s'ils ne sont pas accompagnés) en suivant le lien de leur catégorie d'âge ci-dessous :

**U12 Garçons** : [CLIQUEZ ICI](#)

**U12 Filles** : [CLIQUEZ ICI](#)

**Benjamins**: [CLIQUEZ ICI](#)

**Benjamines** : [CLIQUEZ ICI](#)

Chaque joueur qualifié devra s'acquitter d'un droit d'inscription de **50 euros**. Les ligues ou les clubs pourront inscrire plusieurs joueurs ou joueuses et procéder à un paiement global.

L'adresse e-mail du joueur saisie lors de l'inscription sera utilisée afin d'envoyer les informations sur le tournoi (horaires de départs, résultats, positions des drapeaux).

Les joueurs non accompagnés de leurs représentants légaux devront joindre leur fiche d'urgence médicale lors de l'inscription (l'autorisation de prélèvement sanguin lors d'un contrôle antidopage est à garder par le joueur sur soi toute la durée de l'épreuve).

Pour toute question relative aux inscriptions :

Tél. : 01 41 49 77 40 - courriel : [inscription@ffgolf.org](mailto:inscription@ffgolf.org)

Le droit d'engagement de toute personne déclarant forfait après la date limite d'inscription restera acquis à la ffgolf.

## FICHE D'URGENCE MEDICALE

### ATTENTION

**Chaque ligue doit envoyer cette fiche auprès de ses joueurs qualifiés qui la joindront à leur inscription en ligne.**

Je soussigné(e)/nous soussignés (Nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....  
.....  
.....

Domicilié(s)(e) au : .....  
Autorise (ent) les membres de l'encadrement administratif et /ou technique du Club/Ligues/ Comité Départemental de ..... à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur ..... (Nom et prénom) né(e) le / / soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Club/ Ligue /Comité Départemental de ..... s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile .....

N° de portable représentant 1 .....

N° de téléphone du travail du représentant 1 .....

N° de portable du représentant 2 .....

N° de téléphone du travail du représentant 2 .....

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir .....

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....  
.....

Fait à ..... le ..... en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux,

#### NUMEROS UTILES :

**La Commission Médicale ffgolf** : Tél : 01.41.49.77.55 - [sportif@ffgolf.org](mailto:sportif@ffgolf.org)

**SAMU** : 15 ou le SMUR le plus proche

**Centre Antipoison** : 01 40 05 48 48

**Pompiers** : 18

**Bureau du tournoi** : 06 29 27 52 72

## **PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS**

Depuis 2011, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) a développé le nombre de contrôles anti-dopage par voie de prélèvements sanguins.

L'article R 232-52 du Code du Sport prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur **qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.**

Le même article précise que **« l'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôles » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.**

Le Ministère des Sports en collaboration avec l'AFLD a souhaité mettre à disposition des fédérations sportives un formulaire d'autorisation. Ce formulaire est disponible sur le Site Internet ffgolf et dans le Vademecum (voir page dans l'index à : Dopage-Formulaire autorisation prélèvement sanguin).

La ffgolf invite ses Clubs, **lors de la prise ou du renouvellement de licence**, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs et Ligues Régionales sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

**Les licenciés ffgolf mineurs participants aux compétitions du calendrier national, grand prix, compétitions de Ligues et Comités Départementaux ainsi que les joueurs membres des Pôles sont les plus ciblés par ce type de contrôle.**

Références légales :

### *Article R232-52 Code du Sport*

*La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance notamment :*

*- du délégué fédéral prévu à l'article R. 232-60 ou d'une personne désignée par la Fédération en cas d'absence de désignation d'un délégué fédéral ou d'inexécution de sa part de l'obligation mentionnée à l'article R. 232-60 ;*

*-de l'organisateur de la compétition ou de la manifestation ;*

*-de l'escorte prévue à l'article R. 232-55.*

*Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.*

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE  
ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS  
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)**

Je soussigné(e) (Nom Prénom) : .....

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal** de l'enfant mineur ou du majeur protégé :  
(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la Fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :  
(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.  
Il est valable pour la saison sportive 2023.

Fait à ....., le .....

Signature :

*« Article R. 232-52 du code du sport:*

*Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »*

**L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).**

**L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.**